

## 3 QUESTIONS CLÉS SUR LES ÉVALUATIONS ANTICIPÉES

- 1 Une évaluation anticipée expire-t-elle au bout d'un certain temps ?

*Non, mais...*

Une évaluation anticipée est valable jusqu'à l'activation de l'HAD. Celle-ci doit être réévaluée régulièrement selon l'évolution de l'état de santé du résident.

- 2 Y-a-t-il une charge de travail supplémentaire pour l'équipe de l'EMS ?

*Non, mais...*

La prise en charge d'un résident par l'HAD nécessite une coopération et une transmission régulière d'informations par les équipes de l'EMS.

- 3 Si le résident ne remplit pas les critères d'admission au moment de son évaluation anticipée mais que son état se dégrade, puis-je à nouveau solliciter l'HAD ?

*Oui!*

Le résident fera dans ce cas l'objet d'une nouvelle évaluation et d'une prise en charge la plus rapide possible.

### Le saviez-vous ?

#### Qualité et sécurité

certifiées par la Haute Autorité de Santé (HAS).

#### 24h/24 et 7j/7

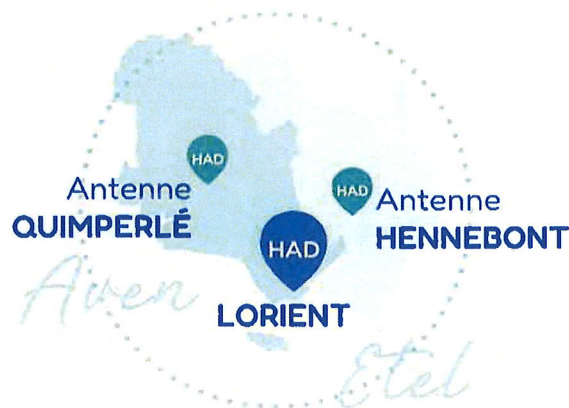
Continuité des soins assurée par l'équipe de l'HAD en complémentarité avec l'équipe de l'EMS et les libéraux.

#### 100 %

des soins sont pris en charge par l'Assurance maladie et la complémentaire santé. Le forfait soins de l'EMS reste inchangé.

## HAD-EMS PARTENAIRES

Votre confort, votre sécurité,  
la qualité des soins,  
notre engagement commun



Adresse **DU SIÈGE** :  
6, rue Gabriel  
56100 Lorient

☎ 02 97 21 07 27

☎ 02 97 211 201

✉ had@had-lorient.mssante.fr

✉ had.had-lorient@apicrypt.fr

[www.had-lorient.fr](http://www.had-lorient.fr)



Photos: Frepik



# HAD

HÔPITAL À DOMICILE  
DE L'AVEN À ETEL



## LES ÉVALUATIONS ANTICIPÉES

en Établissement Médico-Social (EMS)

*Liaison EMS*

☎ 02 97 21 07 27

## PRÉREQUIS

### CONVENTION DE PARTENARIAT ET AVENANT « ÉVALUATION ANTICIPÉE »

Signés entre l'EMS et l'HAD

Demande d'évaluation anticipée  
en accord avec le médecin traitant.

#### Profil des patients

Résident ne souhaitant plus être hospitalisé,  
ou l'entourage lorsque le résident n'est plus  
en capacité d'exprimer ses volontés,  
ET répondant à au moins un  
des critères suivants :

Présente un risque  
d'aggravation  
clinique (cardiaque,  
rénale, respiratoire,  
neurologique, ...).

Est atteint d'un  
cancer évolutif  
en abstention  
thérapeutique.

Présente un état  
polyopathologique  
pouvant s'aggraver  
dans les 3 mois.

Présente une oralité  
fluctuante rendant  
difficile la prise  
alimentaire  
et/ou la prise  
des médicaments  
per os.

**Le projet d'Hospitalisation A Domicile envisagé  
doit répondre aux critères d'éligibilité  
d'une prise en charge en HAD.**

## COMMENT SE DÉROULE UNE ÉVALUATION ANTICIPÉE ?

### Étape 1

#### Demande évaluation anticipée

En concertation avec l'équipe de l'EMS,  
le médecin traitant recueille l'accord du résident  
et/ou son de entourage. **Le médecin traitant  
appelle le médecin HAD pour en faire la demande.**



### Étape 2

#### Réalisation de l'évaluation anticipée

IDEC HAD liaison EMS  
rencontre le résident et son entourage, présente  
l'HAD, évalue l'état clinique du résident, les soins  
à réaliser en cas d'aggravation et valide avec  
le médecin de HAD l'inclusion dans le dispositif  
selon les critères d'éligibilité de l'HAD.



### Étape 3

#### Préadmission en HAD

Création du dossier patient, élaboration  
de prescriptions anticipées personnalisées  
et planification des soins, recherche d'un cabinet  
IDEL, transmission des éléments d'évaluation  
au médecin traitant et à l'équipe Ehpad.



### Étape 4

#### Activation de l'HAD

Le plus rapidement possible, sur simple appel  
et réévaluation clinique au chevet du patient  
par l'équipe de l'HAD, en journée comme de nuit.



*Aggravation de l'état  
de santé du résident !*

### Étape 5

Admission du patient et prise  
en charge en HAD

L'HAD coordonne l'intervention avec  
l'ensemble des professionnels de l'EMS  
et les professionnels libéraux (médecin traitant,  
infirmier, officine de ville, ...).



### Étape 6

#### Réévaluation et ajustements

Réguliers jusqu'à la fin du séjour en HAD,  
par l'équipe HAD, en lien avec les soignants.



## QU'EST CE QU'UNE ÉVALUATION ANTICIPÉE EN EMS ?

Le dispositif évite des prises  
en charge trop tardives ou des  
transferts en service d'urgence,  
et permet d'assurer l'accès aux soins  
palliatifs et de confort, à l'ensemble  
des résidents.

(Loi Clays Leonetti)